

Marchés publics

Procédure adaptée

7342955601 - SF

Commune de Voulton

Contrat rural, rue de l'Eglise, Aménagement de voirie

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-11 du Code de la commande publique.

Section 1 : Identification de l'organisme qui passe le marché :
Commune de Voulton, 7, rue des Platanes, 77560 Voulton. Tél : 01 64 00 17 75.
Mail : marie@voulton.fr
Siret : 21770530000010.
Groupement de commande : non.

Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers les documents de la consultation : www.centredesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Jacques SIMONY.
Adresse mail du contact : marie@voulton.fr
Numéro de téléphone du contact : 01 64 00 17 75.

Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 21 décembre 2023 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : non.

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : contrat rural, rue de l'Eglise, aménagement de voirie.
Code CPV principal : 45233140-2.
Type de marché : travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : rue de l'Eglise sur la commune de Voulton.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots
Marché alloté : non.

Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non, mais vivement conseillée.
Autres informations complémentaires : les renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès de :
Maître d'ouvrage : commune de Voulton
Maître d'œuvre : PREY Ingénierie, 30, rue de Montramé, 77650 Soisy-Bouy. Mail : prey.ingenierie@gmail.com

7343486901 - SF

Communauté de Communes
du Pays de Montereau

Rénovation de la voirie des rues de la Faïencerie
et Pierre Brossolette à Montereau-Fault-Yonne.

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Com Com Pays de Montereau.
Type de Numéro national d'identification : SIRET N° National d'identification : 24770010700136.
Groupement de commandes : Non.
Département(s) de publication : 77.
Section 2 : communication
Lien direct aux documents de la consultation :
<https://www.kleko.com/detail-consultation/88041/1>.
Identifiant interne de la consultation : 77.2023.009.
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Oui.
URL de l'outil non communément disponible mis à disposition pour recevoir les réponses électroniques :
<https://www.kleko.com/detail-consultation/88041/1>.
Nom du contact : Podoroiny Christine.
Section 3 : procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation : aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de la consultation capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de la consultation capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : se référer au règlement de la consultation.
Technique d'achat : Sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 13 novembre 2023 - 12:00.
Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée.
Réduction du nombre de candidats : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Section 4 : identification du marché
Intitulé du marché : Rénovation de la voirie des rues de la Faïencerie et Pierre Brossolette à Montereau-Fault-Yonne.
Type de marché : Travaux.
Démarrage prévisionnel des travaux : février 2024. Les travaux d'enrobés et béton désactivé devront être impérativement réalisés pendant les vacances scolaires du 8 au 19 avril 2024.
Lieu principal d'exécution du marché : Montereau-Fault-Yonne (Territoire du Pays de Montereau).
La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloté : Non.
Mots descripteurs : Voirie.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non.
Date d'envoi du présent avis : L'avis intégral a été transmis au SOAMP le 10 octobre 2023.

Avis administratifs

7340295101 - AA



Commune de VILLIERS-SUR-SEINE Renouvellement partiel d'une carrière 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2023/06/DCSE/BPE/M du 22 août 2023 est prescrite pendant 33 jours consécutifs, du lundi 16 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 12h00, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CEMEX Granulats, domiciliée rue du Versau, Silec 423, 94150 Rungis, au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, pour le renouvellement partiel de la carrière située sur la commune de Villiers-sur-Seine.

Le périmètre de l'enquête publique comprend les communes de Villiers-sur-Seine, Fontaine-Fourches, Grisy-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Hermé, Villuis, La Motte Tilly, Courcouron, et Gurney.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Villiers-sur-Seine (77114), sise 1, Grande-Rue.

Le projet relève des rubriques 2.5.1.0-1 (autorisation), 2.9.3.0-1 (non classé) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et des rubriques 1.1.1.0, 3.1.2.0 (déclaration), 2.1.5.0, 3.2.2.0, 3.3.1.0, 3.2.3.0 et 3.1.5.0 (autorisation) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le dossier d'enquête publique, comprenant le dossier de demande d'autorisation environnementale, les études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire a été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Luc REJAUD, enseignant en droit de l'urbanisme, en droit de l'environnement et en aménagement du territoire, garant de la concertation, et M. Denis SARAZIN-CHARPENTIER, attaché d'administration de l'Etat hors classe en retraite sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par le tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en version papier : en mairie de Villiers-sur-Seine, de Fontaine-Fourches, Grisy-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Hermé, Villuis, La Motte Tilly, Courcouron, et Gurney, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; en version numérique : en mairie de Villiers-sur-Seine sur un poste informatique dédié.
- sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en version papier ouvert en mairie de Villiers-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le registre dématérialisé accessible :
- à la mairie de Villiers-sur-Seine, sur un poste informatique dédié ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Par courrier électronique : carriere@seine-et-marne.gouv.fr

Jusqu'à la fin de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être également adressées directement au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de Villiers-sur-Seine, 1, Grande-Rue, 77114 Villiers-sur-Seine - Objét. EP CEMEX Granulats - Villiers-sur-Seine - Carrière). Elles seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

La commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairie de Villiers-sur-Seine, aux dates et heures suivantes :

- mardi 17 octobre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00,
- mardi 24 octobre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00,
- jeudi 8 novembre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00,
- vendredi 17 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société CEMEX Granulats (Mme Cécile MALAVAL - cécile.malaval@cemex.com - 06 30 02 35 32).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE/BPE 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans la mairie de Villiers-sur-Seine, Fontaine-Fourches, Grisy-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Hermé, Villuis, La Motte Tilly, Courcouron, et Gurney, en Préfecture de Seine-et-Marne et sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du préfet de Seine-et-Marne pour délivrer ou refuser l'autorisation environnementale.

7343359901 - AA



Direction de la Coordination des Services de l'Etat Création d'une jardinerie à Faremoutiers AVIS

Reunie le 2 octobre 2023, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de Seine-et-Marne a émis un avis favorable à la demande, présentée par la société SARL FRANCIFLORE, d'autorisation de création d'une jardinerie de 1 710 m² par réhabilitation d'une friche commerciale, sur le territoire de la commune de Faremoutiers.

7343375401 - AA

PREFET DE SEINE-ET-MARNE
Direction de la Coordination
des Services de l'Etat

Autorisation d'extension d'un ensemble commercial AVIS

Reunie le 2 octobre 2023, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de Seine-et-Marne a émis un avis favorable à la demande, présentée par la société SA Immobilière Européenne des Mousquetaires, d'autorisation d'extension d'un ensemble commercial de 923 m² à 1 373 m², par extension de 450 m² de l'enseigne Import et la reconduction de droits commerciaux de deux cellules permettant l'installation de l'enseigne BOU-LANGER, sur le territoire de la commune de Nemours.

7339958701 - AA



BOISSY-AUX-CAILLES Captage 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023/08/DCSE/BPE/EC du 4 septembre 2023, il sera procédé pendant 33 jours consécutifs du lundi 16 octobre 2023 à 9 h 00 au vendredi 17 novembre 2023 à 17 h 00, à une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et à l'installation des périmètres de protection et servitudes associées autour du captage de Boissy-aux-Cailles, dénommé « Boissy-aux-Cailles 1 » (indice minier 02938K0003 - BSS000WCSM) ;
- à l'autorisation de prélèvement de l'eau.

Le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77760) aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- en version numérique :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur un poste informatique dédié fourni par Publigel.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
- en mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place de l'Eglise - 77



Martin Fourcade Du ski aux planches

Le Parisien



France - Afrique du Sud (28-29)

Le rêve brisé

Au bout d'un match très intense, les Bleus ont cédé face aux Springboks. Ils échouent en quart de finale de leur Coupe du monde pour un tout petit point.

Reportage de P. B. W.



Gaza L'appel des humanitaires français

Illustration de P. S.



Après l'attaque d'Arras L'épreuve du retour à l'école

Fait du jour • P. J. S.

Le Grand Parisien

Lundi 16 octobre 2023

JUDICIAIRES ET LÉGALES

ANNONCES 77

XI

Avis divers

DIRECTION INTERREGIONALES OUVRIERES ET DROITS INDIENNES D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIENNES DE PARIS-SEINE

PARIS-SEINE (13 MOIS)

Il est fait état de l'importance de l'œuvre de la Direction Interregionales Ouvrières et Droits Indiennes d'Ile-de-France, qui a pour mission de défendre les intérêts des travailleurs et des citoyens, et de leur faire connaître leurs droits. La Direction Interregionales Ouvrières et Droits Indiennes d'Ile-de-France est une association à but non lucratif, qui a pour objet de défendre les intérêts des travailleurs et des citoyens, et de leur faire connaître leurs droits. Elle est reconnue d'utilité publique par le Préfet de Paris-Seine.

AVIS - RAPPEL

CORONAIRE DE CHERVY-COISSIGNY

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN DE MODIFICATION DE L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'INTERCOMUNALITE DE CHERVY-COISSIGNY

Le Préfet de Paris-Seine a l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de modification de l'aménagement de la zone d'intercommunalité de Chervy-Coissigny, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la Communauté d'Agglomération de Chervy-Coissigny le 14 octobre 2023.

BOUSSY-AUX-FAULX L'APPAGE

ZONE A VIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Préfet de Paris-Seine a l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de modification de l'aménagement de la zone d'intercommunalité de Boussy-aux-Faulx, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la Communauté d'Agglomération de Boussy-aux-Faulx le 14 octobre 2023.

RENOUVELLEMENT PARTIEL D'UNE CARRIERE VILLIERS-SUR-SEINE

ZONE A VIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Préfet de Paris-Seine a l'honneur de vous adresser ci-joint le plan de modification de l'aménagement de la zone d'intercommunalité de Villiers-sur-Seine, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration de la Communauté d'Agglomération de Villiers-sur-Seine le 14 octobre 2023.

LE PARISIEN

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe judiciaire et gratuite

Publication 100% sécurisée

Attachage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

ferrari publicité

Toutes nos annonces en scanant ce QR

Ferrari&Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50 www.ferrari.fr

Le Parisien

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe judiciaire et gratuite

Publication 100% sécurisée

Attachage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Le Parisien

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe judiciaire et gratuite

Publication 100% sécurisée

Attachage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Adjudications immobilières

7340355101 - VJ

77

Vente aux enchères publiques
au T.J. de MELUN - Palais de Justice
2, avenue du Général-Leclerc - MELUN (77)

Le JEUDI 2 NOVEMBRE 2023 À 14 H 00

EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT DE 56,12 m²

À LA ROCHETTE (77) - 63 C, rue Honoré-Daumier

Cadastrée Section AB n° 980 pour 25 a 99 ca et n° 988 pour 11 a 21 ca.
Bâtiment C, au rez-de-chaussée, comprenant : entrée avec placards, WC, salle
d'eau, salle à manger avec cuisine ouverte, 2 chambres dont 1 avec placard.

Extérieur : JARDIN.

Au 1er sous-sol : CAVES.

Au 2ème sous-sol : DEUX EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT.

LE BIEN EST OCCUPÉ.

Mise à prix : 25 000 euros

Conservation pour enchérir (par chèques de banque) :
- 3 000,00 euros par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre, ou par
caution bancaire irrévocable.

- 12 000,00 euros, par chèque de banque à l'ordre de la CARPA, assorti d'une
attestation d'origine des fonds.

Rens. : 1. Me Dominique NARDEUX, avocat, 157, rue Rousseau-Vaudran,
77190 Dammarie-les-Lys, associé de la SELARL SAULNIER NARDEUX, avocat au
barreau de Fontainebleau, 182 rue Grande, 77300 Fontainebleau, membre de
l'AIARPI LEXIALIS - par courriel : cabinet@lexialis.com - par téléphone
au 01 64 22 29 61 ou au 01 64 22 20 23 - consultation du cahier des conditions
de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de Melun - sur internet : www.litcor.com

LA VISITE EST PRÉVUE LE VENDREDI 20 OCTOBRE 2023
DE 9 H 00 À 10 H 00.

7341014801 - VJ

77

Vente aux enchères publiques sur
réitération des enchères, au T.J. de Meaux,
au palais de Justice, salle 1, 44 av. du
Président-Salvador-Allende à Meaux

Le JEUDI 2 NOVEMBRE 2023 À 10 H 00

EN UN LOT

UN IMMEUBLE À USAGE INDUSTRIEL

À MEAUX (77100) 28, rue Gutenberg

UN ENTREPÔT VIDE divisé en 2 non chauffé en tôle de bardage et des
BUREAUX AMÉNAGÉS au Rdc et 1er étage sur façade, soit 6 bureaux au Rdc et
6 bureaux au 1er étage. En tout de parcs, au nord UNE PARTIE compr. : entrée,
sortie de secours, couloir, dégât, 2 salles de réunion, salle de réception, bureau,
sanitaires et cuisine.

Extérieur sur un terrain clôturé sauf côté Ouest. LES LIEUX SONT
OCCUPÉS.

Mise à prix : 150 000 euros

Conservation pour enchérir : chèques de banque à l'ordre de M. le Bâtonnier
Séquestre représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de
3 000 euros. Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de
vente.

Lors de la précédente audience du 07/04/2022, les biens avaient été adjugés
à la somme de 757 000 euros.

Rens. : Me Valérie DELATOUCHE, Avocat au Barreau de MEAUX, 26 rue de la
Croix, 77100 MEAUX - T. 01 60 44 03 89 - Me E. CONSTANT, Avocat au Barreau
de PARIS, 25, rue Saint-Sébastien à PARIS 11ème - T. : 01 55 28 65 58 -
www.cbavocats.eu, Au Greffe du T.J. de MEAUX où le cahier des conditions de
vente peut être consulté - www.terrat.fr

VISITE LE : MARDI 24 OCTOBRE 2023 DE 14 H 30 À 15 H 00
en présence de la SOP ABG JUSTICE Huissiers à Lagny-sur-Marne (77)

Avis administratifs

7341133401 - AA

Commune de CHEVRY-
COSSIGNY

Projet de modification du
Plan Local d'Urbanisme

1ER AVIS
D'ENQUÊTE
PUBLIQUE

Par arrêté 2023-180 du 19 septembre
2023, le projet de modification du Plan
Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à
enquête publique du 13 octobre 2023 au
15 novembre 2023.

A cet effet, Mme Monique DELA-
FOSSE a été désignée par le président
du tribunal administratif de Melun
comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de
Chevry-Cossigny aux jours et heures

habituels d'ouverture.

La commissaire enquêteur recevra en

mairie :
- le vendredi 13 octobre 2023 de 9 h 00

à 12 h 00 ;
- le samedi 28 octobre 2023 de 9 h 00 à

12 h 00 ;
- le mercredi 15 novembre 2023 de

9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les ob-
servations sur le projet de modification
déposés en mairie. Elles peuvent égale-
ment être adressées par écrit à la com-
missaire enquêteur en mairie, 20, rue
Charles-Pathé, 77173 Chevry-Cossigny
ou à :

modificationpluchevery-cossigny.fr
Le rapport et les conclusions de la
commissaire enquêteur seront tenus à
la disposition du public dès qu'ils seront
transmis en mairie.

La Maire.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel
du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne
dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

7338953601 - AA

PREFET
DE SEINE-ET-MARNE

ALTERGIE
TERRITOIRES 5
SAINT-GERMAIN-LAXIS

Centrale photovoltaïque

2E AVIS
D'ENQUÊTE
PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023/03/
DCSE/BPE/URBA du 24 août 2023 est
présenté pendant 31 jours consécutifs
du lundi 25 septembre 2023 à 9 h 00 au
mercredi 25 octobre 2023 à 17 h 00 en
mairie de Saint-Germain-Laxis, une en-
quête publique unique portant sur la de-
mande de permis de construire une cen-
trale photovoltaïque au sol sur la com-
mune de Saint-Germain-Laxis (n°077
41022 00007) pour une production an-
nuelle de 5651 MWh, présentée par la
société « ALTERGIE TERRITOIRES 5 »,
sise 40, rue de Paris, 92100 Boulogne-
Billancourt et sur la déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLU
de la commune de Saint-Germain-Laxis
avec ce projet.

Mme Monique DELAFOSSE, archi-
tecte honoraire, et Mme Anne-Marie
DUQUENNE, chef de mission à l'EPT
Grand Paris, Grand Est, en retraite, sont
désignées, respectivement titulaire et
suppléant, en qualité de commissaire
enquêteur par le Tribunal administratif
de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le
dossier d'enquête publique, compre-
nant le dossier de permis de construire,
l'étude d'impact, l'avis de l'autorité envi-
ronnementale et la mémoire en réponse
du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la
disposition du public :

- en mairie de Saint-Germain-Laxis
(1, place Emile-Picot, 77350 Saint-Ger-
main-Laxis), siège de l'enquête, aux
jours et heures habituels d'ouverture au
public ;

- en version papier ;

- en version numérique consultable à

partir d'un poste informatique dédié,
sur le site internet des services de

l'Etat en Seine-et-Marne (rubrique

Publications - Enquêtes publiques) à

l'adresse suivante : www.seine-et-

marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-

publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le

public pourra consulter et consigner ses

observations et propositions :

- sur le Registre d'enquête en format

papier, coté et paraphé par le com-
missaire enquêteur, ouvert à la mairie de

Saint-Germain-Laxis, aux jours et heu-
res habituels d'ouverture au public ;

- sur le registre dématérialisé accessi-
ble à la mairie de Saint-Germain-Laxis à

partir d'un poste informatique dédié, sur

le site internet des services de l'Etat en

Seine-et-Marne (rubrique Publications -

Enquêtes publiques) à l'adresse sui-
vante : www.seine-et-marne.gouv.fr/

Publications/Enquetes-publiques

- par courrier électronique à l'adresse

sui-
vante : centrale-photovoltaique-

saintgermainlaxis@mail.registre-

numerique.fr

Les observations et propositions du

public pourront également être adres-
sées par voie postale à l'attention du

commissaire enquêteur dès le début et

avant la fin de l'enquête au siège de l'en-
quête (mairie de Saint-Germain-Laxis).

Le commissaire enquêteur se tiendra

à la disposition du public pour recevoir

les observations et propositions des

intéressés, en mairie de Saint-Germain-
Laxis, aux dates et heures suivantes :

- mercredi 27 septembre 2023 de

8 h 30 à 11 h 30 ;

- vendredi 6 octobre 2023 de 14 h 00 à

17 h 00 ;

- mercredi 25 octobre 2023 de 8 h 30 à

11 h 30.

Toute information relative au projet
pourra être obtenue auprès de la société
« ALTERGIE TERRITOIRES 5 », sise
40, rue de Paris, 92100 Boulogne-Bil-
lancourt (M. Jean-Charles LAVIGNE DEL-
VILLE - jc.lavigne@delvillealtergie.eu -
01 41 03 91 12).

Le présent avis est consultable, et le
dossier téléchargeable, sur le site inter-
net des services de l'Etat en Seine-et-
Marne précité. Toute personne peut, sur
sa demande et à ses frais, obtenir com-
munication du dossier d'enquête auprès
de la préfecture - DCSE BPE (12, rue des
Saints-Pères, 77010 Melun cedex).

Copie du rapport et des conclusions
du commissaire enquêteur sera tenue à
la disposition du public pendant un an
à compter de la clôture de l'enquête en

préfecture et sur le site Internet des ser-
vices de l'Etat en Seine-et-Marne et en
mairie de Saint-Germain-Laxis.

Au terme de l'enquête publique, il sera

statué sur la demande par décision :

- du préfet compétent pour délivrer ou

refuser le permis de construire ;

- du maire de Saint-Germain-Laxis

pour la demande de déclaration de pro-
jet emportant mise en compatibilité du

PLU de sa commune avec la création
d'une centrale photovoltaïque au sol.

7338917701 - AA

PREFET
DE SEINE-ET-MARNE

Commune de
BOISSISE-LA-BERTRAND

Centrale photovoltaïque

2ÈME AVIS
ENQUÊTE
PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral
n° 2023/02/DCSE/BPE/URBA du
23 août 2023 est présentée pendant
31 jours consécutifs du mercredi 20
septembre 2023 à 9 h 00 au vendredi 20
octobre 2023 à 17 h 00 en mairie de
Boissise-la-Bertrand, une enquête pu-
blique unique portant sur la demande
de permis de construire une centrale
photovoltaïque au sol sur la commune
de Boissise-la-Bertrand (n° 077 039 23
20001), pour une production annuelle
de 12,7 Gwh, présentée par la « SEM
SDS&M », sise 1, rue Claude-Bernard,
77000 La Rochette, et sur la déclaration
de projet emportant mise en compati-
bilité du PLU de la commune de Boissi-
se-la-Bertrand avec ce projet.

M. Jean-Luc BOISGONTIER, chef de
secteur travaux publics en retraite, et
M. Emmanuel PLACÉ, commandant
divisionnaire de police en retraite, sont
désignés, respectivement titulaire et
suppléant, en qualité de commissaire
enquêteur par le Tribunal administratif
de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le
dossier d'enquête publique, compre-
nant le dossier de permis de construire,
l'étude d'impact, l'avis de l'autorité envi-
ronnementale et la mémoire en réponse
du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la
disposition du public :

- en mairie de Boissise-la-Bertrand
(2, rue François Rollin, 77350 Boissi-
se-la-Bertrand), siège de l'enquête, aux
jours et heures habituels d'ouverture au
public ;

- en version papier,

- en version numérique consultable à

partir d'un poste informatique dédié,

sur le site internet des services de

l'Etat en Seine-et-Marne (rubrique

Publications - Enquêtes publiques) à

l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/

Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le

public pourra consulter et consigner ses

observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format

papier, coté et paraphé par le com-
missaire enquêteur, ouvert à la mairie de

Boissise-la-Bertrand, aux jours et heu-
res habituels d'ouverture au public ;

- sur le registre dématérialisé accessi-
ble :

- à la mairie de Boissise-la-Bertrand

à partir d'un poste informatique dédié,

sur le site internet des services de

l'Etat en Seine-et-Marne (rubrique

Publications - Enquêtes publiques) à

l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/

Publications/Enquetes-publiques

- par courrier électronique à l'adresse

sui-
vante : centrale-photovoltaique-

boissise@mail.registrenumerique.fr

Les observations et propositions du

public pourront également être adres-
sées par voie postale à l'attention du

commissaire enquêteur dès le début et

avant la fin de l'enquête au siège de l'en-
quête (mairie de Boissise-la-Bertrand).

Le commissaire enquêteur se tiendra

à la disposition du public pour recevoir

les observations et propositions des

intéressés, en mairie de Boissise-la-
Bertrand, aux dates et heures sui-
vantes :

- mercredi 20 septembre 2023 de

9 h 00 à 12 h 00 ;

- samedi 23 septembre 2023 de 9 h 00

à 12 h 00 ;

- jeudi 5 octobre 2023 de 14 h 00 à

17 h 00 ;

- vendredi 13 octobre 2023 de 9 h 00

à 12 h 00.

Toute information relative au projet

pourra être obtenue auprès de la « SEM
SDS&M Energies », sise 1, rue Claude-
Bernard, 77000 La Rochette (M. Olivier
GOBAUT - contact@sdsm-energies.fr -
01 82 79 00 69).

Le présent avis est consultable, et le

dossier téléchargeable, sur le site inter-
net des services de l'Etat en Seine-et-

Marne précité. Toute personne peut, sur
sa demande et à ses frais, obtenir com-
munication du dossier d'enquête auprès

de la préfecture - DCSE BPE (12, rue des
Saints-Pères, 77010 Melun cedex).

Copie du rapport et des conclusions

du commissaire enquêteur sera tenue à
la disposition du public pendant un an

à compter de la clôture de l'enquête en
préfecture et sur le site internet des ser-
vices de l'Etat en Seine-et-Marne et en

mairie de Boissise-la-Bertrand.

Au terme de l'enquête publique, il sera

statué sur la demande par décision :

- du préfet compétent pour délivrer ou

refuser le permis de construire ;

- du maire de Boissise-la-Bertrand

pour la demande de déclaration de pro-
jet emportant mise en compatibilité du

PLU de sa commune avec la création
d'une centrale photovoltaïque au sol.

Commune de
BOISSY-AUX-CAILLES

Centrale photovoltaïque

2ÈME AVIS
ENQUÊTE
PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023/08/
DCSE/BPE/EC du 4 septembre 2023, il
sera procédé pendant 33 jours consé-
cutifs du lundi 16 octobre 2023 à 9 h 00
au vendredi 17 novembre 2023 à 17 h 00,
à une enquête publique unique préala-
ble :

- à la déclaration d'utilité publique des
travaux de dérivation des eaux souter-
raines et à l'instauration des périmètres
de protection et servitudes associées
autour du captage de Boissy-aux-Cailles,
dénommé « Boissy-aux-Cailles 1 »
(indice minier 029380003 - 95S000-
WCSM),

- à l'autorisation de prélèvement de

l'eau,

- au palcisation dans les périmètres de

protection immédiate et rapprochée de
l'ouvrage.

Le siège de l'enquête est fixé en la

mairie de Boissy-aux-Cailles (1, place
de l'église - 77760).

Pendant toute la durée de l'enquête, le

dossier d'enquête publique unique sera

tenu à la disposition du public :

- en format papier ;

- en mairie de Boissy-aux-Cailles

(1, place de l'église - 77760) aux jours et

heures habituels d'ouverture de celle-ci,

- en version numérique ;

- en mairie de Boissy-aux-Cailles, sur

un poste informatique dédié fourni par